



816, rue Principale, St-Herménégilde (Québec), J0B 2W0  
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924  
[municipalite@st-hermenegilde.qc.ca](mailto:municipalite@st-hermenegilde.qc.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 340 modifiant le zonage n° 237-14 concernant l'ensemble du territoire**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 10 juin 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 340 modifiant le règlement de zonage n° 237-14 de la Municipalité de Saint-Herménégilde ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné par l'une ou l'autre des modifications.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De mettre à jour les données relatives aux milieux humides potentiels et d'intérêt régional présents sur le territoire, et ce, à la suite de la modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé, numéro 6-25.5;
- D'ajouter les nouvelles dispositions prévues au règlement de plan d'urbanisme par le règlement 340 portant sur la notion d'îlot de chaleur et particulièrement afin :
  - D'ajouter les définitions d' « Arbre à faible déploiement et arbustes », d'« Arbre à grand déploiement », d' « Arbre à moyen déploiement » et d' « Indice de réflectance solaire (IRS) »;
  - D'ajouter des normes relatives aux îlots de verdure pour l'aménagement des aires de stationnement contenant 10 cases et plus;
  - D'ajouter des normes relatives aux matériaux de revêtement pour les aires de stationnement contenant 10 cases et plus.

**AVIS** est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 12 août 2024, à 18 h 45, au Centre communautaire, sis au 776, rue Principale.

Cette assemblée de consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, CE 15 juillet 2024

Jeanne Bergeron  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim